

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 600 francs	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDAO 10.500f		17.500f.	14.000f.	24.500f	Chaque annonce répétée Moitié prix
	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc.					
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompa- gnées de la somme de 130 francs.	Algérie, Tunisie. 12.500f		19.500f.	16 000f.	28.000f.	(Il n'est jamais compté moins de 9.400 francs pour les annonces).
	Etranger : Autres Pays 15.000f		23.000f.	19.000f	31.500f	
	Prix du numéro Année courante 400f			Année ant.	500f.	
	Par la poste : Majoration de 130f			par numéro		
	Journal légalisé 500f			Par la poste 700f		Compte postal 45-20 _ DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

- 9 ~~juillet~~ Décret n° 93-805 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Dakar dans la zone du Camp pénal pour la réalisation d'un programme d'habitat social. 331
- IV^e Convention de Lomé. - Avis d'appel d'offres n° 3691 332

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

- 14 ~~juillet~~ Décret n° 93-821 portant deuxième renouvellement du permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « Permis de Sébéhotane » 335

MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES

- Motivations, nominations, etc. concernant le personnel 335

MINISTERE CHARGE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE AFRICAINE

- 9 ~~juillet~~ Décret n° 93-806 portant nomination du Directeur des Etudes et des Projets d'Intégration économique 336
- Motivations, nominations, etc. concernant le personnel 336

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 336

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

DECRET n° 93-805 en date du 9 juillet 1993 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Dakar dans la zone du Camp pénal pour la réalisation d'un programme d'habitat social.

Article premier. - Est prononcée la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Dakar, dans la zone du Camp pénal, d'une contenance de 4500 m² en vue de la réalisation d'un programme d'habitat social.

Art. 2. - La présente opération ouvre droit aux indemnités suivantes :

1. Abasse Niang
1 Tomato 75 x 152 = 11.400 F
2. Babacar Diouf
1 Tomato 75 x 32 = 2.400 F
3. Mamadou Diouf
Oignon 50 x 150 = 7.500 F
4. Diouma Tine
1 Oscille 50 x 86 = 4.300 F

5. Badara Camara

1. Piment	400 x 98	= 39.200 F
2 Chou pommé	200 x 20	= 4.000 F
3 Patate douce	125 x 36	= 4.500 F
		<u>47.700 F</u>

6. Demba Faye CI n° 500666 94

1 Oignon	50 x 548	= 27.400 F
2 Tomate	75 x 300	= 22.500 F
		<u>49.900 F</u>

7. Seïdou Kandé CI n° 20263682

1 Oseille	50 x 90	= 4.500 F
2 Oignon	50 x 316	= 15.800 F
3 Menthe	10 x 480	= 4.800 F
4 Maïs	110 x 92	= 10.120 F
		<u>36.220 F</u>

8. Sanou Diagne CI n° 30100956

1 Tomate	75 x 256	= 19.200 F
2 Aubergine	75 x 37	= 2.775 F
3 Piment	400 x 13	= 5.200 F
4 Oignon	50 x 66	= 3.300 F
5 Citrouille	225 x 128	= 28.800 F
		<u>59.275 F</u>
Total		= 217.695 F

Ladite indemnité sera versée aux intéressés par le Receveur des Domaines à Dakar au vu d'un acte d'acquiescement dûment signé par le bénéficiaire et enregistré.

Art. 3. - Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret.

Avis d'appel d'offres n° 3691,

lancé par : REPUBLICA DE CABO VERDE,

relatif à un projet identifié pour être financé par la Communauté économique européenne (CEE).

1. Identification et financement du projet

a) Intitulé : Amélioration de la gestion urbaine

b) Numéro 7. ACP.CV.OO5

c) source de financement : I

(I) 7ème Fonds européen de développement (FED) (II) Budget CCE

d) situation du financement : I

(I) approuvé (II) à l'instruction

NB : l'octroi de contrats est subordonné à l'approbation et mise à disposition des crédits nécessaires.

2. Identification du marché

a) Type de marché : I

(I) fournitures (II) travaux (III) services (IV) autre.

b) objet :

véhicules 4 x 4

c) nombre de lots : 1

d) Groupements de lots : voir dossier d'appel d'offres

e) Possibilité de soumettre des variantes : II

(I) oui (II) non (III) sans objet.

3. Critères d'éligibilité, d'origine et d'évaluation

a) Eligibilité et origine : I

(I) Etats CEE et ACP signataires de la Convention de Lomé IV, (II) Etats CEE et Etat du maître d'ouvrage - voir dossier d'appel d'offres.

b) Evaluation : Voir dossier d'appel d'offres.

4. Lieux et délais

a) Localisation du projet : Praia, Republica de Cabo Verde

b) Lieu de livraison, d'installation ou d'exécution : Praia

c) Délai de livraison ou d'exécution : 90 jours.

5. Pouvoir adjudicateur

a) Maître d'ouvrage :

Direcção Geral da Cooperação Internacional, Ministério dos Negócios Estrangeiros, C.P. 217, Praia, Republica de Cabo Verde

b) Maître d'oeuvre :

Câmara Municipal de Praia
C.P. 108, Praia, Republica de Cabo Verde
(Tel : 238-612821/612831 - Fax : 613483)

6. Dossier d'appel d'offres

a) Type : appel d'offres ouvert

b) Conditions d'acquisition : I

(I) gratuit, auprès des adresses indiquées dans les alinéas c) et d).

(II) contre paiement de écus auprès de :

Direcção Geral da Cooperação Internacional, Ministério dos Negócios Estrangeiros, C.P. 217, Praia, Republica de Cabo Verde

(Tel : 238-611624/611542 - Tlx : 6037 MPC CV - Fax : 613483)

c) Consultation dans l'Etat du maître d'ouvrage :

Câmara Municipal da Praia, Praia, Republica de Cabo Verde

d) Consultation dans les Etats membres : Bureaux de la Commission des communautés européennes, (voir adresses en fin de texte).

7. Délai de validité des offres : 90 jours

8. Langue, réception et ouverture des soumissions

a) Langue : FR

b) Date et heure (locale) limites pour la réception : 29.07.93//15.00

c) Adresse pour la réception :

Câmara Municipal da Praia

C.P. 108, Praia, Republica de Cabo Verde

d) Date et heure (locale) pour l'ouverture : 29.07.93//16.00

d) Adresse pour l'ouverture :

Câmara Municipal da Praia

(salao nobre), Praia, Republica de Cabo Verde.

9. Cautionnement et garanties

(I) requises et exprimées en pourcentage de la soumission ou du contrat, (II) sans objet .

a) De soumission : II/.

b) De bonne fin : II/

c) Autres : voir dossier d'appel d'offres.

10. Visite des lieux (IV)

(I) obligatoire et organisée par le maître d'oeuvre (II) obligatoire et à effectuer au gré des soumissionnaires (III) facultative (IV) sans objet.

11. Renseignements complémentaires

a) Adresse de la Commission des Communautés européennes (DG VIII) et de ses bureaux dans les Etats membres :

B - 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12,

(tel : 32-2-2992827)-(fax : 32-2-2992870)-(tlx : 21877 COMEU

B)

D - 5300 Bonn Zitelmannstrasse 22

(tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)-(tlx : 886648

EUROP D)

DK - 1004 Kobenhavn, Hojbrohus, Ostergade 61

(tel : 45-33-144140)-(fax : 45-33-111203)-(tlx : 16402 COMEUR

DK)

E - 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta

(tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)-(tlx : 46818-OIPE E)

EL - 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2

(tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)-(tlx : 219324 ECAT GR)

F - 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain

(tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)-(tlx : 202271 F)

I - 00187 Roma, Via Poli, 29

(tel : 39-6-6789722)-(fax : 39-6-6791658)-(tlx : 610184 EUROMA I)

IRL - Dublin 2, Molesworth Street, 39

(tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)-(tlx : 93827 EUCO EI)

L - 2920 Luxemburg, Ch. de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)-(tlx : 3476 COMEUR LU)

NL - 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151

(tel : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT - 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1,10;

(tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)-(tlx : 18810 COMEUR P)

UK - London SWIP 3AT, 8 Storey's Gate

(tel : 44-1-2228122)-(fax : 44-71-2220900)-(tlx : 23208 EURUK G).

b) REFERENCES : Si l'Etat du maître d'ouvrage est l'un des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé IV (Etats ACP), cette publication est effectuée en vertu de l'annexe I à la décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE, du 29 mars 1990, publiée dans le JOCE n° L 382 du 31.12.90.

Si l'Etat du maître d'ouvrage n'est pas un Etat ACP, cette publication est effectuée en vertu du règlement (CEE) n° 442/81 du Conseil, du 17 février 1981, publié dans le JOCE n° L 48 du 21.2.81.

Notice of invitation to tender No. 3691,

issued by : REPUBLICA DE CABO VERDE

for a project identified for financing by the

European Economic Community (EEC)

1 Project identification and financing.

a) Title : Amélioration de la gestion urbaine

b) Number : 7-ACP-CV-005

c) Source of financing : I

(I) 7th European Development Fund (EDF) (II) CEC Budget

d) Status of the financing : I**(I) approved (II) under appraisal**

NB : the award of contracts is subject to financing being approved and made available.

2. Contract identification**a) Type of contract : I****(I) supply (II) works (III) service (IV) other****b) Subject :**

vehicles (4x4)

c) Number of lots : I**d) Groups of lots : see tender documents****e) Possibility of submitting alternative solutions : II****(I) yes (II) no (III) not applicable****3. Eligibility, origin and evaluation criteria****a) Eligibility and origin : I**

(I) EEC-ACP States signatory to the fourth Lomé Convention (II) EEC States, State of the contracting authority - see tender documents

b) Evaluation : see tender documents.**4. Location and deadline****a) Project location : Praia, Republica de Cabo Verde****b) Place of delivery, installation or performance : Praia****c) Delivery or performance period : 090 days****5. Project authorities****a) Contracting authority :**

Direcção Geral da Cooperação Internacional, Ministério dos Negócios Estrangeiros, C.P. 217, Praia,

República de Cabo Verde

b) Supervisor :

Câmara Municipal da Praia

C.P. 108, Praia, República de Cabo Verde

(Tel : 238-612821-612831 - Fax : 613483)

6. Tender documents**a) Type of tender : open tender****b) Terms on which tender documents may be obtained : I****(I) free of charge, at the addresses given in c) and d)****(II) against payment of ECU, from :**

Direcção Geral da Cooperação Internacional, Ministério dos Negócios Estrangeiros, C.P. 217, Praia, Republica de Cabo Verde

(Tel : 238-611624 611542 - Tlx : 6037 MPC CV - Fax : 613483)

c) Inspection of the tender documents in the country of the contracting authority :

Câmara Municipal da Praia, Praia, República de Cabo Verde

d) Inspection of the tender documents in the Member States : Offices of the Commission of the European Communities (see addresses below).

7. Tender validity period : 090 days**8. Language, receipt and opening of the tenders****a) Language : FR****b) Date and time (local) for receipt of tenders : 29.07.93//15.00****c) Address for the receipt :**

Câmara Municipal da Praia

C.P. 108, Praia, República de Cabo Verde

d) Date and time (local) for opening of tenders : 29.07.93//16.00**e) Address for the opening :**

Câmara Municipal da Praia

(salão nobre), Praia, República de Cabo Verde.

9. Deposits and guarantees

(I) required and expressed as a percentage of the tender or contract

(II) not applicable

a) Tender guarantee : II/**b) Performance guarantee : II/****c) Other : see tender documents.****10. Site visit (IV)**

(I) mandatory and organized by the supervisor (II) mandatory and to be carried out at tenderers' convenience (III) optional (IV) not applicable.

11. Further information

a) Address of the Commission of the European Communities (GD VIII) and its offices in the Member States :

B - 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12,

(tel : 32-2-2992827)-(fax : 32-2-2992870)-(tlx : 21877 COMEU B)

D - 5300 Bonn Zitelmannstrasse 22

(tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)-(tlx : 886648 EUROP D)

DK - 1004 Kobenhavn, Højbrohus, Østergade 61

(tel : 45-33-144140)-(fax : 45-33-111203)-(tlx : 16402 COMEUR DK)

E - 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta

(tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)-(tlx : 46818 OIPE E)

EL - 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2
(tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)-(tlx : 219324 ECAT GR)

F - 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain
(tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)-(tlx : 202271 F)

I - 00187 Roma, Via Poli, 29
(tel : 39-6-6789722)-(fax : 39-6-6791658)-(tlx : 610184 EUROMA I)

IRL - Dublin 2, Molesworth Street, 39
(tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)-(tlx : 93827 EUCO EI)

L - 2920 Luxembourg, Ch. de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)-(tlx : 3476 COMEUR LU)

NL - 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151

(tel : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT - 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1,10;

(tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)-(tlx : 18810 COMEUR P)

UK - London SWIP 3AT, 8 Storey's Gate

(tel : 44-1-2228122)-(fax : 44-71-2220900)-(tlx : 23208 EURUK G).

b) REFERENCES : If the State of the contracting authority is one of the African, Caribbean and Pacific States which are signatory to the fourth Lomé Convention (ACP States), this notice is published pursuant to Annex I to Decision N° 3/90 of the ACP-EEC Council of Ministers of 29.3.90 (OJ L-382, 31.12.90).

If the State of the contracting authority is not an ACP State, this notice is published pursuant to Council Regulation (EEC) N° 442/81 of 17 February 1981 (OJ L-48, 21.2.81).

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

DECRET n° 93-821 portant deuxième renouvellement du permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « PERMIS DE SEBIKHOTANE ».

Article premier. - Le Permis de recherches des hydrocarbures liquides et gazeux dit « Permis de Sébikhotane » détenu par l'Association Pétrosen-Tullow-SAIM Indépendance est renouvelé pour une période de trois ans.

Art. 2. - La superficie du périmètre renouvelé, réputée égale à 1.065 km² porte sur un bloc défini comme suit :

Le Bloc :

1° La ligne côtière Dakar- Saint-Louis, la section définie par les points A et B.

A : L'intersection de la ligne côtière et du Méridien 17°08'18";

B : L'intersection de la ligne côtière et du parallèle Lat.14°50'40".

2° Le segment défini par les points B et C.

B : (voir ci-dessus);

C : Lat. 14°50'40"

Mer. 17°33'45".

3° Le segment défini par les points C et D.

C : (voir ci-dessus)

D : Lat. 14°38'42"

Mer. 17°33'45"

4° Le segment défini par les points D et E.

D : (voir ci-dessus)

E : L'intersection de la ligne côtière et du parallèle 14°38'42"

5° La section de la ligne côtière Dakar-Banjul définie par les points E et F.

E : (voir ci-dessus)

F : L'intersection de la ligne côtière et du Méridien 17°08'18"

6° Le segment défini par les points F et A.

F : (voir ci-dessus)

A : (voir ci-dessus)

Art. 3. - L'Association s'engage durant la troisième période de recherche à effectuer un minimum de un forage d'exploration à l'intérieur du permis et à consacrer aux travaux de recherches un effort financier minimum égale à un million de dollars US.

Art. 4. - Le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES.

NOMINATIONS, MUTATIONS ETC..

Concernant le personnel.

Article unique. - Sont nommés au Cabinet du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Relations avec les Assemblées :

Directeur de Cabinet :

M. Al Hadji Mamadou Lamine Goudiaby, mle de solde 503345-D, Géographe.

Conseiller technique n° 1 :

M. Amadou Ndiogou Ndiaye, Mle de solde 91284-F, Chef de la Division du Contentieux de la Commune de Dakar.

Conseiller technique n° 2 :

M. Papa Ogo Seck, chargé d'enseignement au département de la Faculté des Sciences juridiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Chef de Cabinet :

M^{me} Ramatoulaye Mbengue, Mle de solde 386581-C, institutrice.

Secrétaire particulière :

M^{me} Sarr, née Sokhna Sow, Mle de solde 356084-H, Secrétaire de Direction.

Chauffeur particulier :

M. Médoune Ndao, chauffeur.

MINISTERE CHARGE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE AFRICAINE

MONINATIONS, MUTATIONS ETC...

Concernant le personnel

DECRETS portant diverses mesures concernant le personnel.

Par décret n° 93-806 en date du 9 juillet 1993 :

Article premier. - M. Mbakhar Ndoeye, Mle de solde 373567-G, ingénieur de la Statistique et de la Démographie, précédemment conseiller technique au Ministère délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, est nommé Directeur des Etudes et des Projets d'Intégration économique au Ministère délégué chargé de l'Intégration économique africaine.

Art. 2. - Le Ministre délégué chargé de l'Intégration économique africaine est chargé de l'exécution du présent décret.

NOMINATIONS, MUTATIONS ETC...

Concernant le personnel

Par arrêté n° 6010 PM.-M.D.I.E.A. en date du 14 juin 1993 :

Article premier. - M. Mankeur Ndiaye, Mle de solde 385644-F, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé Directeur de Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Intégration économique africaine.

Art. 2. - Le présent arrêté, prend effet à compter de la date de signature.

Par arrêté n° 6665PM.-M.D.I.E.A. en date du 7 juillet 1993 :

Article premier. - Sont nommés membres du Cabinet du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Intégration économique africaine :

Directeur de Cabinet :

M. Mankeur Ndiaye, Mle de solde 385644-F Conseiller des Affaires étrangères.

*Conseillers techniques du Cabinet :**Conseiller technique n° 1 :*

M. Ousmane Traoré Mle de solde: 045618-I, administrateur civil.

Conseiller technique n° 2 :

M. Sogué Diarisso, Mle de solde 506137-F, ingénieur statisticien, économiste.

Chef de Cabinet :

M^{me} Aminata Faye Kassé, Mle de solde 381100-E, professeur d'Enseignement secondaire principal.

Attaché de Cabinet :

M. Ousmane Guèye, Mle de solde 367347-B, professeur de CEM principal.

Art. 2. - Le présent arrêté, prend effet pour compter du 14 juin 1993.

PARTIE NON OFFICIELLE

A N N O N C E S

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Bineta Thiam, notaire

Cité Sotiba n° 204, face Route nationale,

Dakar VI - Pikine

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 8868 DG appartenant à M. Djibril Ngom. 2-2

Etude de M^e Boubacar Seck, notaire

27, rue Jules Ferry angle Moussé Diop

(ex-Blanchot), Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'un certificat de droit au bail sur le titre foncier n° 17706 DG formant un terrain d'une superficie de 2.020 mètres carrés. Ledit droit au bail a été inscrit au Bureau de la Conservation de la Propriété foncière de Dakar, le 26 février 1976 au profit de M. Cheikh Sarr Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'un certificat d'inscription de nantissement de droit au bail sur le titre foncier n° 17706 DG inscrit au Bureau de la Conservation de la Propriété foncière de Dakar, le 10 janvier 1978 au profit de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.I.C.I.S.) contre M. Cheikh Sarr Diop. 2-2

Etude de M^e Aïssatou Guèye Diagne, notaire

16, rue Emile Zola, Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 5309 DG appartenant à M^{me} Renée Jeanne Monestier épouse Barro, magistrat demeurant à Dakar. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 4166 DG appartenant aux sieurs Patrice Grellier, professeur, demeurant à Nice (France) et Joseph Roger Constant Grellier, Industriel, demeurant à Dakar, km 3,5 Route de Rufisque villa « Alouette ».

2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1594 R appartenant au sieur Ibrahima Kébé, maçon, demeurant à Rufisque.

1-2

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5538 du *Journal officiel* en date du 28 août 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 30 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5536 du *Journal officiel* en date du 14 août 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 26 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro spécial 5539 du *Journal officiel* en date du 2 septembre 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 3 septembre 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5537 du *Journal officiel* en date du 21 août 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 30 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5540 du *Journal officiel* en date du 4 septembre 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 6 septembre 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5399 du *Journal officiel* en date du 23 mars 1991 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 22 août 1991.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5530 du *Journal officiel* en date du 10 juillet 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 26 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5400 du *Journal officiel* en date du 30 mars 1991 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 16 août 1991.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5533 du *Journal officiel* en date du 24 juillet 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 20 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5525 du *Journal officiel* en date du 5 juin 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 26 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5534 du *Journal officiel* en date du 31 juillet 1993 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 20 août 1993.

Le Directeur de Cabinet
Bara NIANG